

2.3.10 USAGES DES COURS D'EAU A DES FINS DE LOISIRS

« Outre les activités traditionnelles directement en lien avec les rivières comme la pêche ou les sports d'eau vive, on observe actuellement une forte demande sociale d'accès aux espaces naturels de bordure de cours d'eau, qui ont fait l'objet de nombreux aménagements à destination du public ces dernières années »

Les cours d'eau et les zones naturelles associées constituent des espaces récréatifs et de loisirs. Bien que les montagnes constituent un atout touristique et paysager, parfois au détriment des fonds, **l'aménagement des abords des cours d'eau, constitue un enjeu de plus en plus souligné par les acteurs du tourisme et par une population de plus en plus urbaine.** En effet ces sites sont plus accessibles aux familles et aux seniors (ex. chemin de l'Arve à Chamonix, lacs de Passy, lacs des llettes, sites touristiques en bord de Giffre...). Par ailleurs, ils répondent à une **demande sociale grandissante de « nature de proximité » pour les habitants de la vallée.** En outre pour les acteurs de l'aménagement du territoire, ils participent à la **qualité du paysage** marqué par une forte urbanisation.

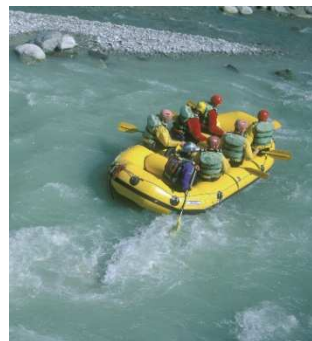
Dans cette optique, le SM3A a réalisé depuis 1995 des aménagements à destination du grand public avec 120 km de cheminement et l'aménagement de plusieurs sites naturels (lac des llettes...) réalisés en bord d'Arve. Le même type de projet est en cours sur le Giffre. Le SIFOR a également réalisé un chemin le long du Foron du Chablais Genevois.

Outre l'activité de promenade, **la pêche concerne environ 9000 pratiquants, activité à laquelle sont associées des piscicultures.**

On dénombre également plusieurs sites de baignades implantées notamment dans les anciennes gravières des bords de l'Arve.

Ces eaux sont de bonne qualité et respectent les objectifs de la Directive 2006/7/CE. Ces zones de baignade sont situées sur les communes de Bonneville, Sallanches, Thyez, Passy, Contamines Montjoie, Morillon et les Gets. (remarque n°86 : ARS)

Les sports d'eau vive constituent également une activité relativement importante avec environ 20 000 personnes / an sur l'Arve. Sur le bassin versant, les tronçons exploités par des structures commerciales pour le rafting se situent à Chamonix, entre Passy et Sallanches, et sur le Giffre amont. On note aussi la **pratique du canyoning** sur certains affluents de l'Arve, pratique qui peut être localement impactée par le fonctionnement des aménagements hydroélectriques.



Les principaux espaces alluviaux sont également des **zones privilégiées pour la chasse.**

Photo 15 : Activité de rafting sur le Giffre (source : SM3A)



Photo 16 : Cheminement en bord d'Arve à Passy réalisé par le SM3A (source : SM3A)